

# SERVITUDE DE TYPE PM1

## PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRNP) PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

Servitudes reportées en annexe du PLUi en application des articles R. 151-51 du code de l'urbanisme :

### IV – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

#### B – Sécurité publique

## 1. Fondements juridiques

### 1.1 Définition

Il s'agit des servitudes résultant de l'établissement des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP), dont les plans d'exposition aux risques, les plans de surface submersibles et les périmètres de risques institués en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme (valant PPRN), et des plans de prévention des risques miniers (PPRM), établis en application des articles L. 562-1 et suivants du code de l'environnement.

Les PPRNP sont destinés à la prévention des risques naturels tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones.

Les PPRM sont quant à eux destinés à la prévention des risques miniers suivants : affaissements, effondrements, fontis, inondations, émanations de gaz dangereux, pollutions des sols ou des eaux, émissions de rayonnements ionisants.

Ces plans délimitent :

- Les zones exposées aux risques dans lesquelles les constructions, les ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à prescription.
- Les zones non directement exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à prescriptions car susceptibles d'aggraver les risques ou d'en provoquer de nouveaux.

Dans ces zones, les plans définissent :

- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ;
- Les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

## 1.2 Références législatives et réglementaires

### Anciens textes :

#### → Pour les PPRNP :

- Article 5 (paragraphe1) de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, modifié par la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs et abrogé par la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- Décret n°84-328 du 3 mai 1984 relatif à l'élaboration des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles en application de l'article 5 de la Loi n°82-600 du 13 juillet 1982 précitée, abrogé et remplacé par le Décret n°93-351 du 15 mars 1993 relatif aux plans d'exposition aux risques naturels prévisibles, abrogé et remplacé par le Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

#### → Pour les PPRM :

- Article 94 du code minier créé par la loi n° 99-245 du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation modifié par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et abrogé par l'ordonnance n°2011-91 du 20 janvier 2011 portant codification de la partie législative du code minier.

### Textes en vigueur :

- Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « *L'État élabore et met en œuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles.* »
- Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;
- Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

## 1.3 Acte d'institution

Arrêté préfectoral.

## 1.4 Restrictions de diffusion

Aucune restriction de diffusion pour cette catégorie de servitude.

La SUP peut être diffusée, est visible et téléchargeable dans la totalité de ses détails.

## 1.5 Générateurs et assiettes

L'assiette est systématiquement confondue avec le générateur, par duplication et correspond à l'enveloppe des secteurs du zonage réglementaire du PPRNP ou PPRM (cette enveloppe peut être une surface trouée). Le périmètre des terrains délimités par l'arrêté préfectoral instaurant la servitude est l'assiette.

## 2. Référent métier/Service gestionnaire

Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Direction générale de la prévention des risques  
Tour Sequoia  
92055 La Défense CEDEX

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL 34)  
520 All. Henri II de Montmorency  
34000 Montpellier

Direction Départementale des Territoire et de la Mer de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)  
181 Pl. Ernest Granier  
34064 Montpellier

## Annexe

### Procédure d'instauration, de modification et de suppression de la servitude

Procédure d'élaboration (articles L. 562-1, L. 562-3, L. 562-4, L. 562-7, L. 562-9<sup>1</sup>, R. 562-1 à R. 562-9 du code de l'environnement)

- Prescription de l'élaboration du plan par arrêté préfectoral ;
- Enquête publique ;
- Approbation du plan par arrêté préfectoral ;
- Annexion du PPR approuvé au document d'urbanisme PLUI, PLU ou à la carte communale.

Procédure de révision (articles L. 562-4-1 et R. 562-10 du code de l'environnement)

Dans les formes prévues pour son élaboration.

Cependant, lorsque la révision ne porte que sur une partie du territoire couvert par le plan, seuls sont associés les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale concernés et les consultations, la concertation et l'enquête publique sont effectuées dans les seules communes sur le territoire desquelles la révision est prescrite.

Procédure de modification (articles L. 562-4-1, R. 562-10-1 et R. 562-10-2 du code de l'environnement)

La modification ne doit pas porter atteinte à l'économie générale du plan et peut notamment être utilisée pour :

- Rectifier une erreur matérielle ;
- Modifier un élément mineur du règlement ou de la note de présentation ;
- Modifier les documents graphiques pour prendre en compte un changement dans les circonstances de fait.

La modification prescrite par un arrêté préfectoral fait l'objet d'une mise à disposition du public (projet de modification et exposé des motifs).

Association des communes et EPCI concernés, concertation et consultations effectuées dans les seules communes sur le territoire desquelles la modification est prescrite.

---

<sup>1</sup> L'article L.562-9 du code de l'environnement n'est pas applicable aux PPRM

### 3. Lieu d'application et dénomination

#### Communes concernées de la Métropole

- Beaulieu
- Castelnau-le-Lez
- Castries
- Clapiers
- Cournonsec
- Cournonterral
- Fabrègues
- Grabels
- Jacou
- Juvignac
- Lattes
- Lavérune
- Le Crès
- Montaud
- Montferrier-sur-Lez
- Montpellier
- Murviel-lès-Montpellier
- Pérols
- Pignan
- Prades-le-Lez
- Restinclières
- Saint-Drézéry
- Saint-Geniès-des-Mourgues
- Saint-Georges d'Orques
- Saint-Jean-de-Védas
- Saussan
- Sussargues
- Vendargues
- Villeneuve-lès-Maguelone

#### Liste des SUP par commune

| COMMUNES         | IDENTIFICATION  | ACTE               | DATE DE L'ACTE           | DESCRIPTION   |
|------------------|---|--------------------|--------------------------|---|
| Beaulieu         | Plan de Prévention des Risques d'inondation             | Arrêté préfectoral | 18/03/2004<br>02/06/2017 | Plan de prévention des risques d'inondation du Bassin versant Nord de l'étang de l'Or |
| Castelnau-le-Lez | Plan de Prévention des Risques d'inondation             | Arrêté préfectoral | 04/12/1998<br>02/09/2014 |   |
| Castries         | Plan de Prévention des Risques d'inondation             | Arrêté préfectoral | 18/03/2004               | Plan de prévention des risques d'inondation du Bassin versant de l'étang de l'Or      |
| Clapiers         | Plan de Prévention des Risques d'inondation             | Arrêté préfectoral | 28/02/2013               |   |
|                  | Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt | Arrêté préfectoral | 21/03/2005               | Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt bassin n°1                    |

|                      |  |                    |                          |   |
|----------------------|--|--------------------|--------------------------|---|
| <b>Cournonsec</b>    | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 23/09/2002               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée du Coulazou</i>                   |
| <b>Cournonterral</b> | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 23/09/2002               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée du Coulazou</i>                   |
| <b>Fabrègues</b>     | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 23/09/2002               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée du Coulazou</i>                   |
| <b>Grabels</b>       | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 09/03/2001               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Mosson Bassin Versant</i>                |
|                      | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 30/01/2008               | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Grabels Bassin de risque 2</i>  |
| <b>Jacou</b>         | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 14/08/2003               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation du Salaison</i>                                |
| <b>Juvignac</b>      | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 09/03/2001<br>13/01/2004 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Lez Mosson Bassin versant</i>            |
|                      | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 30/01/2008<br>28/03/2024 | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Juvignac Bassin de risque 3</i> |
| <b>Lattes</b>        | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 06/06/2013               |   |
| <b>Lavérune</b>      | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 18/02/2002               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Basse Vallée de la Mosson</i>            |

|                                |  |                    |                        |  |
|--------------------------------|--|--------------------|------------------------|--|
| <b>Le Crès</b>                 | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 14/08/2003             | <i>Plan de prévention des risques d'inondation du Salaison</i>   |
| <b>Montaud</b>                 | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 19/07/2017             | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de Montaud</i>  |
| <b>Montferrier-sur-Lez</b>     | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 28/02/2013             | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de Montferrier-sur-Lez</i>  |
|                                | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 21/03/2005             | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Montferrier-sur-Lez<br/>Bassin de risque 1</i>     |
| <b>Montpellier</b>             | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 13/01/2004             | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée du Lez et de la Mosson</i>                           |
|                                | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 30/01/2008             | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Montpellier<br/>Bassin de risque 3</i>             |
| <b>Murviel-lès-Montpellier</b> | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 08/03/2002             | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Brue</i>                                       |
|                                | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 30/01/2008             | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Murviel-lès-Montpellier<br/>Bassin de risque 3</i> |
| <b>Pérols</b>                  | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 29/06/2021             |  |
| <b>Pignan</b>                  | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 12/02/09<br>09/06/2015 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Brue</i>                                       |

|                           |  |                    |                          |   |
|---------------------------|--|--------------------|--------------------------|---|
|                           | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 30/01/2008               | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Pignan Bassin de risque 3</i>                   |
| Prades-le-Lez             | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 20/12/1995<br>28/02/2013 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la basse Vallée du Lez</i>                                  |
|                           | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 21/03/2005               | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Prades-le-Lez Bassin de risque 1</i>            |
| Restinclières             | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 18/03/2004               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation du Bassin versant de l'étang de l'Or</i>                       |
| Saint-Drézéry             | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             |                    | 18/03/2004<br>29/04/2022 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de l'étang de l'Or Nord</i>                                    |
| Saint-Geniès-des-Mourgues | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 18/03/2004               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation du Bassin versant de l'étang de l'Or</i>                       |
| Saint-Georges d'Orques    | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 09/03/2001               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Mosson Bassin versant</i>                                |
|                           | <b>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt</b> | Arrêté préfectoral | 30/01/2008               | <i>Plan de Prévention des Risques d'Incendie Feux de Forêt de Saint-Georges d'Orques Bassin de risque n°3</i> |
| Saint-Jean de Védas       | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 18/02/2002               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Mosson</i>                                  |
| Saussan                   | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b>             | Arrêté préfectoral | 13/02/2009               | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Brue</i>                                    |



|                          |  |                    |            |   |
|--------------------------|--|--------------------|------------|---|
| Sussargues               | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b> | Arrêté préfectoral | 18/03/2004 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation du Bassin versant de l'étang de l'Or</i> |
| Vendargues               | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b> | Arrêté préfectoral | 14/08/2003 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation du Salaison</i>                          |
| Villeneuve-lès-Maguelone | <b>Plan de Prévention des Risques d'inondation</b> | Arrêté préfectoral | 18/02/2002 | <i>Plan de prévention des risques d'inondation de la Basse Vallée de la Mosson</i>      |